



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20076053

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25 JUIN 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT - DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0414 388 255

Nom

(en entier) : **DEMENAGEMENTS MOL**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DES JESUITES 49 - 7500 TOURNAI****Objet de l'acte : Démission, nomination et renouvellement mandat administrateurs**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

tenue le 14/05/2019 à 19:00 heures, au siège social

.....

5. Nomination/renouvellement administrateur(s)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et de nommer à ces fonctions Madame Sylviane MOL et Monsieur Vincent HIROUX, qui ont accepté.

Elle a également décidé d'accepter la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Nicolas HIROUX né le 28 mai 1993 à Tournai, de nationalité belge, et domicilié à 7500 Tournai, rue Saint-Eluthère, 100.

Le mandat des administrateurs est gratuit sauf décision contraire ultérieure et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille vingt-cinq.

Elle a décidé en outre d'accepter la démission de Monsieur Christian HIROUX en qualité d'administrateur de la société et lui a donné décharge pour l'exercice de son mandat.

Le conseil d'administration composé de Madame Sylviane MOL, de Monsieur Vincent HIROUX et de Monsieur Nicolas HIROUX tous prénommés, s'est ensuite réuni et a décidé à l'unanimité de nommer en qualité de présidente du Conseil d'administration, Madame Sylviane MOL qui a accepté, et d'administrateur-délégué avec les pouvoirs prévus aux statuts, Monsieur Vincent HIROUX, qui a accepté.

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission en qualité qu'administrateur-délégué de Madame Sylviane Mol et ce avec effet rétroactif au 25 mars 2014.

Elle a également décidé d'accepter la nomination en tant qu'administrateur de Madame Sylviane Mol née à Leuze le 02/04/1943, de nationalité Belge, et domiciliée à 7500 Tournai, rue des Jésuites 49 et ce avec effet rétroactif au 25 mars 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 20:00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal et de ses annexes.

MOL Sylviane
President

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).